Image not found or type unknown

Locataire qui ne paie pas les charges depuis 6 ans

Par **Ol13**, le **23/06/2015** à **12:23**

Bonjour,
Mon locataire est soumis dans le bail de payer les charges de l'eau glacé (pour la clim) Or en 2008, il ya eu une fuite d'eau venant du plafond, qu'elle a avertit par courrier au syndic. IL y à eu réparation .Elle envoie une deuzième courrier qu'elle n'utilise plus la clim. Les années ont passés que le syndic l'a mis au tribunal et qui n'obtient pas gain de cause .
Et pour finir le syndic se retourne contre moi (le propriétaire de l'appartement)
comment puis-je m'en sortir et quel argument utiliser ?
Merci de me répondre

Ol13

Par **janus2fr**, le **23/06/2015** à **13:21**

Bonjour,
Je ne vois pas en vertu de quoi le syndic a pu lancer une procédure à l'encontre de votre locataire. Le syndic n'a aucun rapport avec les locataires, il est l'interlocuteur des copropriétaires pour lesquels il gère la copropriété.
Le seul interlocuteur d'un locataire, c'est son bailleur (propriétaire) ou le mandataire de celui-ci le cas échéant.

Par **Ol13**, le **09/07/2015** à **03:36**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Exacte le copropriétaire gère la copropriété. Mon locataire ne voulant plus payé l'eau glacé,
et de plus n'est pas soldable .....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés